

# L'approche du ciblage dans les camps de réfugiés au TCHAD

---

## 1. Contexte

Depuis 2002, le Tchad accueille sur son territoire deux grands groupes de réfugiés dont des centrafricains au Sud du pays et des soudanais à l'Est. Les statistiques les plus récentes publiées par le HCR font état de près de 65 000 réfugiés Centrafricains dans les camps du Sud, 300 000 réfugiés Soudanais et de 6 500 réfugiés nigériens.

Toutefois, avec la réduction des financements au cours de ces trois dernières années pour les opérations en faveur des réfugiés au Tchad, la communauté humanitaire peine actuellement à maintenir le même niveau d'assistance qu'auparavant. Ainsi pour l'assistance alimentaire, les réfugiés ne reçoivent plus depuis Janvier 2014 qu'environ 40% de la ration standard de 2100 kcal.

Face à cette situation mais également en conformité avec les recommandations formulées par les deux Sièges du PAM et du HCR, suite aux évaluations conjointes sur l'impact de l'assistance alimentaire aux réfugiés de longue durée, conduites dans les camps du Sud entre 2011 et 2012, le Tchad a été choisi pour développer et mettre en œuvre un Programme Conjoint (Gouvernement - HCR - PAM) pour l'autosuffisance des réfugiés pour la période de 2013 à 2017.

Pour ainsi faire, les institutions susmentionnées en collaboration avec les ONG partenaires intervenant déjà dans les camps, ont choisi d'adopter l'approche stratégique visant à fournir une assistance multisectorielle ciblée et basée sur les besoins réels de chaque ménage réfugié de longue durée. D'où le concept de ciblage dans les camps à l'Est et au Sud du Tchad.

## 2. Objectifs et résultats attendus

L'objectif du ciblage est de faciliter la transition entre l'assistance classique généralisée et une nouvelle approche basée sur le degré de vulnérabilité socio-économique et les besoins des réfugiés. Il s'agit de catégoriser tous les ménages du camp dans les différents groupes socio-économiques de richesse, en vue d'apporter des réponses programmatiques appropriées à leurs besoins spécifiques.

Les résultats attendus de ce ciblage sont de deux ordres :

- 1) Une génération des listes pour l'assistance alimentaire ciblée ;
- 2) Une compréhension générale de la distribution des richesses entre les ménages réfugiés des 17 camps du Tchad et qui peut être utilisée comme base d'information et de planification initiale pour l'assistance ciblée dans les différents secteurs.

Les résultats du ciblage peuvent être utilisés comme base d'information et de planification initiale pour les interventions humanitaires dans les différents secteurs comme l'assistance alimentaire, la nutrition, la santé, l'éducation et les moyens d'existence en combinaison d'autres critères ou études spécifiques pour chaque contexte et niveaux d'intervention.

## 3. Etapes clés

Les différentes étapes du processus tout en n'étant pas linéaires, sont les suivantes :

1. Analyse du contexte socio-économique (classification des camps) ;
2. Information et sensibilisation (continues) ;
3. Création des Task Forces mixtes au niveau de terrain ;
4. Création de comités de gestion de plaintes et retour d'information (avec formation) ;
5. Enquête multisectorielle de vulnérabilité (étude de base) à savoir volets qualitatif et quantitatif incluant les formations des enquêteurs ;
6. Restitution des résultats et validation par la communauté et autres acteurs impliqués ;
7. Enquête de catégorisation des ménages incluant la formation des enquêteurs ;

8. Validation des résultats au niveau national et régional ;
9. Restitution des résultats et présentation des listes préliminaires d'assistance alimentaire à la communauté ;
10. Gestion des plaintes, retour d'information et ajustements des listes ;
11. Distribution alimentaire ciblée selon les catégories socio-économique ;
12. Suivi et évaluation de l'impact, et ajustement du programme (continus).

#### **4. Tasks force et comités**

##### ***Task Force mixte***

La conduite du ciblage nécessite la mise en place d'une structure de pilotage appelée «Task Force Terrain» mixte devant impliquer la CNARR, le HCR et le PAM. Cette Task Force mixte relève de la responsabilité des chefs des bureaux des trois institutions susmentionnées aux niveaux régional et local.

En coordination avec la Task Force au niveau National (N'Djaména), Cette Task Force de terrain aura pour principales tâches, la planification et le suivi de la mise en œuvre des différentes étapes du ciblage. Ceci inclut aussi l'identification des besoins spécifiques durant tout le processus de ciblage. Ainsi, la Task Force élabore un tableau de bord précis pour lui servir de base de travail.

##### ***Comités de gestion des plaintes et de retour d'information***

La responsabilité de gérer les plaintes liées au ciblage incombe à tous les acteurs intervenants dans le camp à savoir l'institution gouvernementale chargée de la gestion du camp (CNARR pour le Tchad), le HCR, le PAM et les différentes ONGs partenaires qui sont en contact permanent avec les réfugiés dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets et programmes d'assistance.

- **Comité Communautaire de Gestion de Plaintes (CCGP)**

Ce comité est composé deux crieurs publics qui sont connus dans la communauté par leur bonne réputation au sein de la communauté et leur aptitude en termes de communication. Deux secrétaires (réfugiés) qui sont identifiés et désignés par les chefs de blocs pour transcrire les différentes plaintes sur les fiches d'enregistrement des plaintes mises à leur disposition. Un(e) président(e) du comité de zone qui est toujours désigné(e) par les chefs de blocs et assure l'interface entre les deux secrétaires et le CTGP. Il ou elle a la charge de transmettre les fiches d'enregistrement des plaintes au Comité technique de gestion des plaintes ou CTGP.

- **Comité Technique de Gestion de Plaintes (CTGP)**

Il s'agit du comité qui traite les plaintes transmises par le président du comité de zone. Ce comité rassemble les personnels techniques de la CNARR, du HCR, du PAM et des ONGs qui s'occupent des services communautaires (SerCom) et de la distribution générale des vivres (DGV) dans le camp. Par souci de transparence, le comité central (Haut comité) des réfugiés doit également désigner un de ses membres pour faire partie du CTGP. Cette personne doit avoir une bonne connaissance du camp. Il est préférable que ce membre sache lire et écrire l'une des langues les plus parlées du camp et est habitué à gérer différentes situations dans le camp.

Dans l'exercice de ses fonctions, le CTGP est assisté par la Task Force au niveau national notamment pour les plaintes liées aux absences lors de l'enquête de ciblage mais aussi dans l'analyse des données collectées lors des visites de vérification auprès des ménages pour les réclamations de reclassification. Bien que le CTGP soit l'organe habilité pour statuer sur les plaintes, il répond et rapporte directement au Comité de coordination (CC).

- **Comité de Coordination (CC)**

Ce comité est composé des Chefs de Base des différentes institutions qui constituent le CTGP au niveau local. C'est l'organe qui valide officiellement les résultats du traitement des plaintes par le CTGP. A cet effet, il supervise les activités de ce dernier et est chargé de traiter les plaintes qui présentent des caractères sensibles nécessitant d'autres considérations pas nécessairement techniques.

Le CC rapporte à la Task Force Régionale (Chefs des sous-délégations pour les agences des Nations Unies (UN) et le délégué de la CNARR) et peut se faire assister par cette dernière dans la résolution des cas complexes qui lui sont référés par le CTGP.

## **5. Enquête multisectorielle de vulnérabilité (EMV)**

Une étude socio-économique de base a été conçue pour élaborer les critères des niveaux des richesses, identifier les proportions de chaque catégorie socioéconomique (CSE) par camp, définir un modèle statistique pour les groupes de richesse (Très Pauvres, Pauvres, Moyens et Nantis), établir les indicateurs de base pour le ciblage et décrire la situation socio-économique de base pour mieux comprendre les causes et ainsi définir les opportunités d'intervention dans les camps et leurs alentours.

Cette étude comporte deux grandes parties : un volet qualitatif revêtant un caractère participatif pour définir les niveaux de richesse dans les camps et établir une typologie des ménages ; et un volet quantitatif utilisant notamment des méthodes quantitatives pour permettre de croiser les informations collectées durant la phase de collecte de données du volet qualitatif, d'élaborer les outils de collecte d'information de base en vue de la catégorisation de tous les ménages et des modèles statistiques économétriques (Proxy Means Test), pour la catégorisation des ménages dans les groupes de richesse, sur la base d'un score.

Le volet qualitatif de l'EMV a été conçu au même titre que le «Wealth Ranking» du HEA (Household Economy Approach) pour permettre aussi de mieux connaître la situation socio-économique incluant les défis et opportunités, dans les camps et autour des camps. Tous les indicateurs des niveaux de richesse définis pendant l'enquête participative de définition de niveaux de richesse sont obligatoirement inclus dans le questionnaire utilisé pour l'enquête ménage pendant le volet quantitatif de l'EMV.

L'ensemble des résultats de l'EMV sert également pour collecter les données de base sur les indicateurs clés d'effets et d'impact du ciblage dans les camps. Compte tenu de leur spécificité, certains secteurs tels que la santé, la nutrition et les moyens d'existence auront néanmoins besoin de la conduite d'une autre enquête ou étude spécifique complémentaire pour affiner et adapter les résultats pour leur ciblage respectif.

## **6. Enquête de ciblage (catégorisation des ménages)**

L'enquête de catégorisation des ménages est un recensement exhaustif et quantitatif qui est mené au niveau de tous les ménages dans le camp. Un questionnaire simple est utilisé et porte sur les déterminants de richesse, définis pendant l'EMV, et qui sont modélisés et pondérés avec les données collectées pendant l'enquête multisectorielle approfondie.

A la fin de l'exercice, les données sont analysées selon le modèle statistique, cette étape aboutit à la première liste de catégories selon le niveau de richesse (Très Pauvres, Pauvres, Moyens et Nantis). Il est toutefois important de souligner que les déterminants de richesse varient d'un camp à un autre et doivent ainsi être considérés pour cas spécifique.

Les résultats de la catégorisation (Score et catégorie) sont insérés dans la base de données du ciblage et de ProGres pour le suivi et l'évaluation de l'évolution socioéconomique des ménages dans le temps.

## **7. Gestion des plaintes et ajustements des listes de distribution**

Avant la publication des résultats de ciblage, la Task Force locale avec l'appui du Comité Central, des chefs de blocs et des crieurs publics du camp, doit contribuer activement à la mise en place des structures de gestion des plaintes et comprendre ainsi leur structure, leur fonctionnement leurs rôles qu'ils ont à jouer dans la suite du processus de ciblage dans le camp.

Il s'agit de traiter toutes les réclamations formulées par les ménages réfugiés après que les résultats de ciblage soient publiés. C'est l'une des étapes cruciales du processus de gestion des plaintes où le CTGP joue un rôle important. Une fois que le CTGP statue sur les cas de chaque ménage, la décision finale concernant celui-ci doit être inscrite sur sa fiche individuelle qui sera par la suite enregistrée dans la base de données du ciblage mise à jour pour chaque ménage plaignant. Une nouvelle liste pour l'assistance alimentaire sera ainsi sortie et transmise au PAM et au partenaire responsable cette activité.

Les résultats du CTGP seront transmis au CC pour sa certification et pour approbation selon le camp, ils doivent également être transmis à la Task Force nationale qui est chargée d'évaluer la performance du ciblage effectué dans le camp. La Task force régionale en sera également informée.

## 8. Suivi et évaluation

Trois niveaux de suivi sont mis en place :

- i. Un suivi mensuel, basé sur les indicateurs déjà collectés, permettra une réaction rapide en cas des d'alerte. Les indicateurs seront synthétisés et leur évolution sera suivie, les données collectées sont centralisées à Ndjaména.
- ii. Des enquêtes annuelles et semestrielles portant sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence seront organisées. La première en juin-juillet pendant la période soudure, et la deuxième en Octobre-Novembre, durant les récoltes. Cette deuxième enquête sera combinée au suivi de la distribution ou Post-Distribution Monitoring amélioré (PDM+), afin de rationaliser les enquêtes. Ces deux enquêtes utiliseront des méthodes quantitatives et qualitatives et permettront une comparaison dans le temps car les mêmes indicateurs clés seront suivis. Les enqutes SENS (Standardised Expanded Nutrition Survey) seront organisées annuellement dans les camps et permettront le suivi de la situation.
- iii. Le suivi et la mise à jour à moyen terme sera, a priori, fait, tous les deux ans mais la fréquence sera confirmée en fonction de l'évolution de la situation. Ses objectifs principaux sont de déterminer l'évolution dans la situation en termes de groupe de richesse et de mettre à jour la base de données de ciblage. La méthodologie sera une combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives, et utilisera une légère adaptation de la méthodologie de base de ciblage.

Une revue à mi-parcours du processus de ciblage a été menée par un consultant indépendant, en étroite collaboration avec le HCR, le PAM, le Gouvernement, les partenaires et les réfugiés, et a permis de tirer des leçons apprises et d'ajuster l'approche méthodologique. Les principales recommandations de cette évaluation portent sur l'amélioration des outils de collecte de données, la mise en place d'un système quantitatif de suivi et évaluation à la hauteur des enjeux de cette approche et limiter la mise en place du ciblage selon les contextes où le développement de moyens d'existence durables est possible pour la majorité des réfugiés.

## 9. Coût estimatif du ciblage dans un camp

Le processus de ciblage nécessite des ressources financières dans les différentes étapes ; en effet des ressources humaines, financières, logistiques, des biens et des services sont nécessaires dans l'exécution de ce projet ainsi que son suivi et son évaluation. Il est essentiel d'obtenir des fonds pour en garantir le succès dans sa mise en œuvre, son exécution et son impact sur les populations ciblées.

La collecte, la gestion et l'analyse des données nécessitent un support matériel et informatique notamment l'utilisation des téléphones tactiles, l'impression des coupons après la publication des listes préliminaires des catégories socioéconomiques dans le camp. Le coût estimatif de la mise en place du processus de ciblage dans un camp donné de 20 000 à 30 000 personnes serait de **20.000 à 25.000 USD** sans tenir compte du coût des ressources humaines nécessaires à l'exécution de ces activités.

## 10. Conclusion

La mise en place de ce processus de ciblage débuté au Tchad en 2014, a nécessité une collaboration et des discussions entre le HCR, le PAM, la CNARR et les ONGs partenaires ayant abouti à la mise en œuvre de cette approche méthodologique qui a évolué au cours du temps et selon les expériences acquises dans la diversité des camps dans le pays.

Le succès d'un tel processus de ciblage repose sur une organisation minutieuse, une gestion efficace, un suivi/contrôle régulier et une évaluation continue, avec des résultats à utiliser pour améliorer la planification, l'organisation et la mise en œuvre du processus de ciblage.

Une méthode de ciblage bien choisie et bien mise en œuvre, maximise les bénéfices socio-économiques d'un programme excluant les personnes non nécessiteuses. Une intervention bien ciblée minimise le coût, en incluant seulement les plus vulnérables et s'assurer que les règles d'éligibilité et de sortie sont clairement définies, connues, comprises et acceptées aussi bien par l'ensemble de la population réfugiée que par les acteurs intervenant dans les camps et communautés hôtes.

Toutefois, l'approche méthodologique du ciblage est un processus d'apprentissage qu'il faut améliorer et ajuster à partir des leçons apprises des expériences dans les différents camps de réfugiés.